ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 129048

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nouveau BTS esthétique-cosmétique-parfumerie qui devrait remplacer dès septembre 2012 l'actuel BTS d'esthétique. Adopté lors de la 19e commission plénière consultative, ce nouveau BTS comporte trois dominantes : cosmétologie, *management* et formation destinée aux marques. Cette nouvelle formation réduit du tiers les heures techniques esthétiques par rapport à l'ancien BTS. Elle s'accompagne de 13 semaines de stage, période trop longue puisque les stagiaires n'effectuent en général que des tâches subalternes sans grand intérêt pour leur formation. Afin de maintenir cette profession à un niveau de qualité et de sérieux, seul un BTS garantissant un nombre suffisant d'heures peut répondre aux critères du principe de précaution et à la sécurité des consommateurs. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour revoir l'architecture de ce nouveau BTS.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Grand
Circonscription : Hérault (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 129048
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1785
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)